



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 27 OCTOBRE 2017 à 14h30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Raymond BALLOT

Nombre de membres présents : **57** délégués présents

Nombre de votants: 68 votants (11 procurations)

Autres présents: Gilles ARNOUD, Trésorier, Didier ROLLET, Directeur

Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Proposition de modification des statuts,
- Etat d'avancement des travaux,
- Proposition de modification du règlement de service,
- Proposition de prestation de services défense incendie pour les communes membres,
- Point sur le patrimoine bâti,
- Certification ISO 9001 et 14001,
- Bilan d'activités des services,
- Questions et informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. M. Raymond BALLOT est nommé secrétaire de séance.

2. Rapport du président

M. DECOSTERD accueille les différents participants et les remercie pour leur présence à cette assemblée.

Il présente son rapport moral. Il insiste notamment sur l'historique du syndicat et son devenir dans le contexte de la loi Notré (document joint en annexe) .

3. Proposition de modification des statuts

Le président présente le document de modification des statuts qui a été remis dans les convocations aux délégués. Il explique qu'il s'agit de l'extension du périmètre du syndicat à la communauté de communes du Val de Gray (CCVG) pour les communes de Valay et Venere. Ces deux communes seront représentées par quatre délégués. Il précise que cette extension de périmètre avait été validée à l'unanimité par l'assemblée et les communes l'année dernière, mais que la procédure avait été interrompue à cause de l'entrée de ces communes à la CCVG qui dispose de la compétence eau potable. Par conséquent la procédure est relancée, suite à la délibération de la CCVG demandant son intégration au SIEVO pour ces deux communes.

Ensuite le président ouvre le débat concernant la modification des statuts pour en changer les règles de représentativité selon les souhaits de la Communauté d'Agglomération Grand Besançon (CAGB), qui prend la compétence eau et assainissement le premier janvier 2018.

Avant de donner la parole aux délégués, le président explique qu'il y a eu diverses réunions de travail avec la CAGB, dont une dernière le 10 octobre, avec les vice-présidents, pendant laquelle un accord de principe avait été validé, notamment sur une représentativité en vote plural limitée à 50% pour la CAGB en période transitoire (2018-2019) (compte rendu joint). La CAGB a envoyé un projet de statuts le 13 octobre, qui a été rejeté par le bureau du syndicat dans la forme proposée, car il ne correspondait pas à la réunion du 10 octobre (mail joint). En effet, le document du 13 octobre (joint à ce compte rendu) prévoit que le bureau du syndicat soit modifié dès le premier janvier 2018, prévoit du vote plural dans tous les cas à partir de 2020 alors que le syndicat souhaite des délégués par tranche de population (1000 habitants), ainsi que quelques autres points. Le syndicat a donc proposé un autre document cette semaine (joint à ce compte rendu).

Le président du syndicat présente des cartes pour visualiser l'évolution du périmètre du SIEVO telle qu'il pourrait être envisagé, sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM), notamment. En effet, tenant compte que le Syndicat des Eaux de la Grande Fontaine a demandé son adhésion au SIEVO, des ventes d'eau en gros permanentes aux communes de Pin, Vregille et Chambornay, l'extension sur le périmètre de la CCVM paraît pertinent.

Le président présente aussi des graphiques de répartition de ventes d'eau entre EPCI, en situation actuelle et future si la CCVM est intégrée.

Les chiffres montrent que la CAGB représente 55% des ventes d'eau à ce jour et 45 % en situation future si le SIEVO s'étend à la CCVM.

Le président ouvre le débat.

M. Daniel PARIS, Maire de Mazerolles le Salin prend la parole. Il rappelle que les 14 communes de la CAGB se sont réunies il y a plusieurs mois pour discuter de leur avenir au SIEVO. A l'unanimité elles ont émises le souhait de rester au syndicat, à condition que la représentativité soit proportionnelle à la population. Il explique qu'elles ont eu une réunion la veille, organisée par la CAGB pour faire le point sur les discussions entre le SIEVO et la CAGB. Il dit que les communes souhaitent toujours rester au SIEVO, mais qu'un accord doit être trouvé avec la CAGB pour une représentativité proportionnelle à la population.

Il fait lecture d'un courrier adressé par M. Gabriel BAULIEU, Vice président de la CAGB au président du syndicat, au sujet des points de discussion sur la rédaction de nouveaux statuts. La conclusion de ce courrier est que la CAGB maintient sa proposition du 13 Octobre.

Le président du syndicat rappelle que la proposition du 13 octobre prévoit une modification du bureau au premier janvier 2018, ne prévoit pas une représentativité à 1 délégué pour 1000 habitants à partir de 2020, entre autres, ce qui mène à ce désaccord. Il ne doute pas qu'un compromis soit trouvé dans les semaines à venir pour l'avenir du syndicat et de ses abonnés.

M. Philippe LECLERC, délégué de Serre les Sapins, demande que l'intérêt général l'emporte dans les discussions. Il dit néanmoins que cela lui importe peu que sa commune reste ou non au syndicat et qu'il n'a pas d'état d'âme.

M. Yves MAURICE, Maire de Pouilley Français, explique qu'il souhaite rester au syndicat pour des questions éthique lié à l'histoire du syndicat. M. Eric MOREL, délégué de cette commune pense qu'il ne faut pas surenchérir la polémique et qu'on trouvera forcément un compromis, mais comme dans toute discussion, chacun essaie de défendre ses intérêts.

M. Daniel MEYER, délégué de RECOLOGNE, membre du bureau du syndicat, trouve que la CAGB ne laisse pas la libre décision aux délégués de ses communes en donnant des consignes de vote dans le courrier lu ci avant.

M. Daniel BELIARD, délégué de RUFFEY LE CHATEAU, premier Vice président du SIEVO, explique que la situation actuelle provient du fait que la proposition de la CAGB est en décalage avec ce qui avait été dit le 10 octobre en réunion.

M. Daniel PARIS explique que le tarif de l'eau serait plus faible si les communes allaient à la CAGB.

Le président du syndicat rappelle que les conditions de service ne sont pas les mêmes en zone urbaine qu'en zone rurale. De plus, il ajoute, qu'il ne faut pas oublier que le SIEVO dispose d'une tranche de tarif, permettant aux gros consommateurs agricoles et industriels d'avoir un tarif préférentiel.

M. Jean Louis BEAULIEU, délégué de FRANOIS, précise qu'il faut maintenir cette solidarité urbaine rurale et trouver une solution sur les statuts.

Le président du SIEVO conclut la discussion en précisant que le syndicat va reprendre contact avec la CAGB pour trouver un compromis équilibré. Il précise qu'au premier janvier 2018, la CAGB sera représentée par représentation substitution au sein du syndicat. Le législateur n'impose pas à modifier les statuts dès le premier janvier 2018.

Le président soumet donc au vote les nouveaux statuts pour l'intégration des communes de Valay et Venere de la CCVG. Il précise que sur le document final, les articles 8 et 10 ont été modifiés à la marge suite à remarques de la préfecture (Dans l'article 8, il n'est plus fait mention du secrétaire. Dans l'article 10, la tournure est modifiée pour dire que le retrait de la compétence eau potable ne peut se faire que dans le cadre d'un retrait total).

Les conditions d'intégration tarifaire des communes sont les mêmes que celles votées l'année dernière.

Les délégués valident à l'unanimité cette extension de périmètre.

Le président indique que les conseils municipaux auront 3 mois maximum pour se prononcer sur cette extension.

(Délibération 1)

4. Etat d'avancement des travaux

M. Daniel BELIARD dresse l'état d'avancement des travaux (voir diaporama en annexe).

Les chantiers se sont globalement bien déroulés.

M. Didier ROLLET présente le projet d'interconnexion avec le SIE de la Grande Fontaine.

Le président rappelle que ce projet présente un intérêt pour le syndicat car il sécurise l'alimentation des communes de Haute Saône par un second passage sous l'ognon et renforce la ressource avec la création d'un puits supplémentaire.

5. Proposition modification règlement de services

Le président explique que suite à un sinistre intervenu sur un stabilisateur de pression installé sur le réseau à Sauvagny, le bureau souhaite pouvoir introduire une mention dans le règlement de service, afin de préconiser aux abonnés la mise en place systématique d'un réducteur de pression individuel pour protéger les installations privées.

Il est donc proposé de modifier l'article 6.1 du règlement de service.

Cette modification sera notifiée avec les factures d'eau.

Délibération 2 adoptée à l'unanimité.

6. Proposition de prestation de services défense incendie pour les communes membres,

Le Président explique que les SDIS de Haute Saône et du Jura ont adopté leur nouveau règlement départemental, dans lequel il est prévu de ne plus réaliser les essais débit pression sur les poteaux incendie pour le compte des communes.

A l'instar de ce qui a été fait pour les communes du Doubs, le président propose que les communes de haute Saône et du Jura qui le souhaitent

confie la mission de mesure débit pression des poteaux incendie au syndicat. Le tarif resterait inchangé à 30 euros H.T par poteau.

La fréquence de la mission serait ramenée à un essai tous les deux ans pour diminuer la charge totale de travail des services et les perturbations engendrées sur le réseau. Cette fréquence permet de satisfaire la réglementation. La première tournée dans le cadre du contrat est prise en charge financièrement par le syndicat.

Délibération 3 adoptée à l'unanimité.

7. Point sur le patrimoine bâti

M. BALLOT explique que les sites sont bien entretenus. Il remercie le personnel intervenant.

9. Certification ISO 9001 et 14001

M. Claude Maire présente le compte rendu de l'audit de suivi qui a eu lieu en septembre. Il s'est déroulé avec succès, preuve de la qualité du travail des agents du SIEVO.

10. Bilan de l'activité des services

M. Didier ROLLET présente succinctement l'activité des services, que ce soit sur le plan administratif ou technique.

A noter que la situation de sécheresse prolongée a nécessité un appoint par la ressource de Saint Vit durant toute la saison.

11. Divers

Le président, ainsi que les élus présents remercient vivement le trésorier M. Arnould qui part en retraite à la fin du mois, pour tout le travail accompli pour le syndicat des eaux.